



Fiche de données de sécurité

Selon le règlement n° 1907/2006/CE

Page 1 / 12

Révision : 01/08/2013

Version : 2

Nom du produit : **Futurajet Liquide**

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : **Futurajet Liquide**

- Code du produit :
- RES03SCH0025 - Futurajet 500mL
 - RES03SCH0026 - Futurajet 1L

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : résine universelle chémopolymérisable. Ce produit est destiné exclusivement aux professionnels du secteur dentaire.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabriquant :

Schütz Dental GmbH

Dieselstrasse 5-6. D-61191 Rosbach v.d.H (Germany)

Tél. : +49 (0)6003/814-0 / Fax : +49(0)6003/814-900

www.schuetz-dental.de / info@schuetz-dental.de

Fournisseur :

UGIN'Dentaire

14-19 rue Henri Dunant. 38180 Seyssins (France)

Tél. : 04.76.84.45.45 / Fax : 04.76.84.45.45

www.ugin-dentaire.fr / info@ugin-dentaire.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Accès aux centres anti-poisons (Serveur ORFILA de l'INRS) : disponible 7j/7 et 24h/24.

Informations limitées aux intoxications. **Téléphone : +33 (0) 1.45.42.59.59**



Fiche de données de sécurité

Selon le règlement n° 1907/2006/CE

Page 2 / 12

Révision : 01/08/2013

Version : 2

Nom du produit : **Futurajet Liquide**

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.1. Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) N° 1272/2008	
Classe et catégorie de danger	Mentions de danger
Flam. Liq. 2	H225
Skin Irrit. 2	H315
Skin Sens. 1	H317
STOT SE 3	H335

Le libellé complet des classes et catégories de danger et des mentions de danger H est mentionné en rubrique 16.

2.1.2. Classification conformément à la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE	
Symbol de danger / indication de danger	Phrase de risque
F - Facilement inflammable	R11
Xi - irritant	R37/38 - R43

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Fiche de données de sécurité

Selon le règlement n° 1907/2006/CE

Page 3 / 12

Révision : 01/08/2013

Version : 2

Nom du produit : **Futurajet Liquide**

2.2. Eléments d'étiquetage

Etiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008		
Pictogramme :		SGH02
Mention d'avertissement :	Danger	
Mention de danger :	<ul style="list-style-type: none"> - H225 : Liquide et vapeurs très inflammables - H315 : Provoque une irritation cutanée - H317 : Peut provoquer une allergie cutanée - H335 : Peut irriter les voies respiratoires 	
Conseil de prudence :	<ul style="list-style-type: none"> - P210 : Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes - Ne pas fumer - P241 : Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant - P303+P361+P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer à l'eau/se doucher. - P321 : Traitement spécifique (voir sur cette étiquette) - P405 : Garder sous clef - P501 : Eliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation local/régional/national/international 	
Informations supplémentaires :	<ul style="list-style-type: none"> - Contient du Méthacrylate de méthyle 	

2.3. Autres dangers

Pas de dangers particuliers connus si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.



Fiche de données de sécurité

Selon le règlement n° 1907/2006/CE

Page 4 / 12

Révision : 01/08/2013

Version : 2

Nom du produit : **Futurajet Liquide**

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Description : liquide à base d'acide de méthacrylate, contenant un activateur.

Composants	Concentration (%)	Classification Règlement (CE) n° 1272/2008	Classification Directive 67/548/CEE ou 1999/45/CEE
Méthacrylate de méthyle N° CAS : 80-62-6 N° CE : 201-297-1	75 - 100 %	Flam. Liq. 2, H225 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 STOT SE 3, H335	F, R11 Xi, R37/38-43
2-(2H-benzotriazol-2-yl)-4-methyl-phenol N° CAS : 2440-22-4 N° CE : 219-470-5	< 2.5 %	Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 4, H413	Xi, R43 R53

Le libellé complet des classes et catégories de danger, des mentions de danger H et des phrases R est mentionné en rubrique 16.

SECTION 4 : Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- **En cas d'inhalation :** retirer le sujet de la zone pollué après avoir pris toutes les précautions nécessaires. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **En cas de contact avec la peau :** laver immédiatement à grande eau pendant 15 minutes. Retirer les vêtements souillés et ne les réutiliser qu'après décontamination. Si une irritation apparaît ou si la contamination est étendue ou prolongée, consulter un médecin.
- **En cas de contact avec les yeux :** laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant 10 à 15 minutes, paupières bien écartées. S'il apparaît une douleur, une rougeur et/ou un œdème locaux ou une gêne visuelle, consulter un ophtalmologiste.
- **En cas d'ingestion :** quelle que soit la quantité absorbé, ne pas faire boire et ne pas tenter de provoquer des vomissements. Consulter immédiatement un médecin

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets irritants de la peau et des muqueuses. Sensibilisation cutanée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particulières nécessaires

- **Traitements :** traiter symptomatiquement.



Fiche de données de sécurité

Selon le règlement n° 1907/2006/CE

Page 5 / 12

Révision : 01/08/2013

Version : 2

Nom du produit : **Futurajet Liquide**

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- **Moyen d'extinction appropriés** : dioxyde de carbone, eau pulvérisée, mousse, poudre d'extinction.
- **Moyens d'extinction inappropriés** : eau en jet direct.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

5.3. Conseils aux pompiers

- **Equipement particulier de protection** : appareil de protection respiratoire autonome isolant et combinaison de protection spéciale.
- **Autres informations** : éliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée en respectant les prescriptions réglementaires locales.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Ne pas inhaller les vapeurs.

Veillez à une aération suffisante.

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Equipements de protection individuelle : voir section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter les déversements et la dispersion accidentels : en évitant la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Récupérer le produit en l'épongeant avec un matériau absorbant inerte puis laver à grande eau la surface ayant été souillé.

Conserver les déchets dans des récipients spécialement prévus à cet effet.

Evacuation des déchets : voir section 13.

6.4. Référence à d'autres sections

Les informations concernant les contrôles de l'exposition et la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent en section 8 et 13.



Fiche de données de sécurité

Selon le règlement n° 1907/2006/CE

Page 6 / 12

Révision : 01/08/2013

Version : 2

Nom du produit : **Futurajet Liquide**

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veillez à une bonne ventilation des locaux et une aspiration des émissions à leur source.

- **Mesures générales de protection et d'hygiène :** à manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- **Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs :** stocker dans un endroit frais, bien ventilé, à l'abri de la lumière. Maintenir la température des locaux entre 10°C et 25°C.
- **Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion :** conserver à l'abri de toute sources d'ignition ou de chaleur (flammes, étincelles, rayons solaires...). Prendre toute disposition pour éviter l'accumulation d'électricité statique. Interdire de fumer.
- **Information supplémentaire sur les conditions de stockage :** conserver le produit dans des récipients soigneusement fermés.
- **Précautions pour le stockage en commun :** stocker à l'écart des produits incompatibles : oxydants, bases, acides.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour l'usage pertinent identifié dans la section 1, l'avis mentionné dans cette section 7 doit être respecté.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de control

- **Valeurs limites d'exposition professionnelle**

Composant	Base - Source réglementaire	Type de valeur	Valeur	Remarque
Méthacrylate de méthyle N° CAS : 80-62-6	France - INRS (ED 984)	VME	50 ppm / 205 mg/m ³	VLRC
		VLCT	100 ppm / 410 mg/m ³	VLRC

VME : Valeur limite de moyenne d'exposition (8 heures)

VLCT : valeurs limites court terme (15 minutes)

VLRC : Valeur limite réglementaire contraignante

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Assurez une bonne ventilation des locaux et une aspiration des émissions à leur source.



Fiche de données de sécurité

Selon le règlement n° 1907/2006/CE

Page 7 / 12

Révision : 01/08/2013

Version : 2

Nom du produit : **Futurajet Liquide**

8.2.2. Equipements de protection individuelle

- **Protection des yeux/du visage** : porter des lunettes de protection.
- **Protection des mains** : porter des gants de protection appropriés (par exemple : caoutchouc butyle).
- **Protection de la peau et du corps** : porter de vêtements de protection. Retirer immédiatement les vêtements souillés.
- **Protection respiratoire** : ne pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation. En cas de fortes concentrations : utiliser un appareil de protection respiratoire approprié (par exemple : filtre AX).

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

SECTION 9 : Propriété physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect :	liquide ; incolore
Odeur :	genre ester
Seuil olfactif :	donné(e) non disponible
pH :	donné(e) non disponible
Point de fusion /point de congélation :	-48°C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	100°C
Point d'éclair :	10°C
Taux d'évaporation :	donné(e) non disponible
Inflammabilité (solide, gaz) :	donné(e) non disponible
Limite supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité :	- limite inférieure : 2,1% Vol. - limite supérieure : 12,5% Vol.
Pression de vapeur :	40 mbar (à 20°C)
Densité de vapeur :	donné(e) non disponible
Densité relative :	0,945 g/cm ³ (à 20°C)
Solubilité :	Non soluble dans l'eau, ou peu miscible
Coefficient de partage n-octanol/eau :	donné(e) non disponible
Température d'auto-inflammabilité :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément
Température de décomposition :	donné(e) non disponible
Viscosité :	donné(e) non disponible
Propriétés explosives :	Le produit n'est pas explosif. Toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
Propriétés comburantes :	donné(e) non disponible



Fiche de données de sécurité

Selon le règlement n° 1907/2006/CE

Page 8 / 12

Révision : 01/08/2013

Version : 2

Nom du produit : **Futurajet Liquide**

9.2. Autres informations

Néant.

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

En présence de puissants réactifs (par ex. : peroxydes), matière désoxydante, et/ou de ions métalliques, la polymérisation avec présence de chaleur est possible.

10.2. Stabilité chimique

Dans des conditions de stockage à des températures ambiantes normales, le produit est stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues lors de la manipulation et du stockage conformément aux dispositions.

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart des sources d'ignition ou de chaleur (flammes, étincelles, rayons solaires...).

10.5. Matières incompatibles

Oxydants, bases, acides.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

- **Toxicité aiguë**
 - Méthacrylate de méthyle
 - DL50 oral (rat, lapin, souris, lapin) : > 5.000 mg/Kg
 - DL50 inhalation (rat, souris) : >25 mg/l/4h.
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Irritation de la peau et des muqueuses.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Irritation légère des yeux.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Sensibilisation possible par contact avec la peau.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Donné(e) non disponible.



Fiche de données de sécurité

Selon le règlement n° 1907/2006/CE

Page 9 / 12

Révision : 01/08/2013

Version : 2

Nom du produit : **Futurajet Liquide**

- **Cancérogénicité**
Donné(e) non disponible.
- **Toxicité pour la reproduction**
Donné(e) non disponible.
- **Toxicité spécifique pour certaines organes cibles - exposition unique**
Donné(e) non disponible.
- **Toxicité spécifique pour certaines organes cibles - exposition répétée**
 - Méthacrylate de méthyle
Lors d'expositions chroniques, des sensibilisations cutanées et des asthmes sont observés ainsi que des atteintes neurologiques.
- **Danger par aspiration**
Donné(e) non disponible.

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

- Méthacrylate de méthyle
 - o Toxicité au poisson :
 - LC50 : > 79 mg/l. OECD 203.
 - NOEC : 40 mg/l. ISO 7346.
 - Temps : 96h. EEC 84.
 - Espèces : 449 V, C1. *Oncorhynchus mykiss*.
 - o Toxicité aux micro-organismes :
 - ECO : 100 mg/l
 - Espèces : *Pseudomonas putida*.

12.2. Persistance et dégradabilité

- Méthacrylate de méthyle
 - o Biodégradable : 30,7%
 - o Temps : 28 d
 - o Méthode : OECD 301 C
 - o Evaluation : difficile à décomposer

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Donné(e) non disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Donné(e) non disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Donné(e) non disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Néant.

Fiche de données de sécurité

Selon le règlement n° 1907/2006/CE

Page 10 / 12

Révision : 01/08/2013

Version : 2

Nom du produit : **Futurajet Liquide**

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

- **Produit**

Elimination conformément aux prescriptions prévues par les autorités locales.

Il convient de ne pas éliminer les déchets par rejet dans les égouts.

- **Emballages contaminés**

Elimination conformément aux prescriptions prévues par les autorités locales.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

14.1 - 14.4. Numéro ONU ; Nom d'expédition des Nations unies ; Classe(s) de danger pour le transport ; Groupe d'emballage

Transport terrestre ADR/RID	
14.1. Numéro ONU	UN1247
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	UN1247, METHACRYLATE DE METHYLE MONOMERE STABILISE, en mélange
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	3 - Liquides inflammables
14.4. Groupe d'emballage	II
Information supplémentaire :	Code tunnel : D/E

Transport maritime IMDG	
14.1. Numéro ONU	UN1247
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	UN1247, METHACRYLATE DE METHYLE MONOMERE STABILISE, en mélange
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	3 - Liquides inflammables
14.4. Groupe d'emballage	II
Information supplémentaire :	Code fiche de sécurité : F-E, S-D 10°C c.f.

Transport aérien IACO-TU/IATA-DRG	
14.1. Numéro ONU	UN1247
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	UN1247, METHACRYLATE DE METHYLE MONOMERE STABILISE, en mélange
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	3 - Liquides inflammables
14.4. Groupe d'emballage	II

14.5. Dangers pour l'environnement

- Risques pour l'environnement : non.
- Polluant marin : non.



Fiche de données de sécurité

Selon le règlement n° 1907/2006/CE

Page 11 / 12

Révision : 01/08/2013

Version : 2

Nom du produit : **Futurajet Liquide**

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Veuillez respecter les informations importantes mentionnées dans les autres sections.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Le transport en vrac en navires-citernes n'est pas prévu.

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementation/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation national.

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

A ce jour, nos fournisseurs n'ont pas mis d'information à notre disposition sur ce point.

SECTION 16 : Autres informations

- **Texte intégral des classes et catégories de danger, symboles de danger/indication de danger, mentions de danger H et phrases R mentionnées sous les sections 2 et 3**

- Classes et catégories de danger :

- Flam. Liq. 2 : Liquide inflammable, catégorie 2.
 - Skin Irrit. 2 : Corrosion/irritation cutanée, catégorie 2.
 - Skin Sens. 1 : Sensibilisation respiratoire/cutanée, catégorie 1.
 - STOT-SE 3 : Toxicité spécifique pour certaines organes cibles - exposition unique STOT un, catégorie 3.
 - Aquatic Chronic 4 : Danger pour le milieu aquatique - danger chronique, catégorie 4.

- Mentions de danger H :

- H225 : liquide et vapeur très inflammables.
 - H315 : provoque une irritation cutanée.
 - H317 : peut provoquer une allergie cutanée.
 - H335 : peut irriter les voies respiratoires.
 - H413 : peut entraîner des effets néfastes à long terme pour les organismes aquatiques.

- Symbole de danger / Indication de danger :

- F : Liquide inflammable
 - Xi : Irritant

- Phrases R :

- R11 - Facilement inflammable.
 - R37/38 - Irritant pour les voies respiratoires et la peau.
 - R43 - Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.



Fiche de données de sécurité

Selon le règlement n° 1907/2006/CE

Page 12 / 12

Révision : 01/08/2013

Version : 2

Nom du produit : **Futurajet Liquide**

- R53 - Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

- **Informations relatives à la révision de la fiche de données de sécurité**

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge :

Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

- **Principales références bibliographiques et sources de données**

- Fiche toxicologique 62 : Méthacrylate de méthyle. INRS. 2008

- **Autres informations**

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document.

Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité.

Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.